

DECRET N° 70-241/CP/SGG

du 17 Septembre 1970

relatif à la rémunération des membres
non fonctionnaires des cabinets prési-
dentiels et ministériels.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du
Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret N°392/PC/MFAE du 26 octobre 1965, fixant les nouvel-
les rémunérations des membres des cabinets ministériels non
fonctionnaires ;
le Conseil des Ministres entendu,

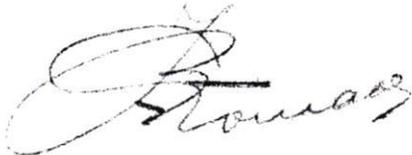
DECRETE :

Article 1er - Les dispositions du décret N°392/PC/MFAE du 26 octobre
1965 susvisé sont applicables aux membres non fonctionnaires des
cabinets présidentiels et ministériels dont les textes de nomination
n'ont pas prévu le bénéfice de ces dispositions.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

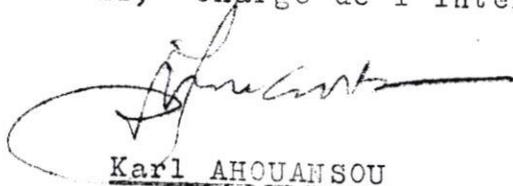
Fait à COTONOU, le 17 Septembre 1970

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

pr le Ministre des Finances absent,
le Ministre des Postes et Télécom-
munications, chargé de l'intérim,



Karl AHOUANSOU



Hubert MAGA



Sourou-Migan APIITHY

Ampliations : PCP 8 - MCP 6
CS 6 - MF 5 - Ministères 10
HC 3 - SGG 4 - Trésor 4 -
DB-CF-DC-IGF-JORD-Solde 6
IAA-DCCT-DN-Gde Chanc. 4
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 DI 8